

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 11 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL À Jocelyn GENDEK, Jérôme SULIM À Jocelyn BUREAU, Alain CHAUVET À Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA À Sarah TENDRON, Françoise DELABY À Guylaine YHARRASSARRY, Mohamed HARIZ À Driss SAÏD, Newroz CALHAN À Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX À Frédérique SIMON, Matthieu ANNÉREAU À Alexandra JACQUET

ABSENTS : Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farida REBOUH

DÉLIBÉRATION : 2023-167

OBJET : DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES 2023/2024

DÉLIBÉRATION : 2023-167
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES 2023/2024

RAPPORTEUR : Guylaine YHARRASSARRY

Conformément aux dispositions de l'article L.212-7 du Code de l'éducation, le Conseil Municipal fixe le ressort des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Ville de Saint-Herblain.

Les objectifs des périmètres scolaires sont de privilégier l'accueil des enfants à proximité de leur domicile, de maintenir un équilibre entre les différents groupes scolaires et de favoriser la mixité sociale.

La dernière modification des périmètres a été effectuée pour la rentrée scolaire 2020/2021. Elle concernait principalement l'impact de l'opération du boulevard Charles de Gaulle. L'ajustement des périmètres entre les groupes scolaires Soleil Levant, Stéphane Hessel, Condorcet, Buzardières et Sensive a été réalisé par les rattachements de certaines voies.

Dès sollicitation du Conseil Départemental dans le projet d'amélioration de la mixité sociale des collèges de son territoire, la Ville s'est engagée dans cette démarche. Au-delà de la reconstruction du nouveau collège de Preux, la recherche de mixité est apportée par l'alignement des périmètres scolaires herblinois à la sectorisation des collèges qui permet également d'atteindre l'objectif « une école, un collège » et ainsi rendre plus lisible les découpages et réduire les dérogations.

Pour l'année 2024/2025, il est proposé le rattachement au groupe scolaire Françoise Giroud des voies ci-dessous :

- Rue du Petit Village
- Rue des frères Grimm
- Rue Eugénie Cotton
- Rue Louis Aragon
- Allée du Clos des Ruaux

Par ailleurs, afin de conserver proximité et équilibre des établissements, il est également proposé le rattachement des voies selon le détail ci-après :

- Rue de l'Ardèche (groupe scolaire Bernardière)
- Rue de Barbezieux (groupe scolaire Bernardière)
- Rue de Grenoble (groupe scolaire Bernardière)
- Rue Jean Marie Brulé, n°37 (groupe scolaire Beauregard)
- Rue Général Zimmer (groupe scolaire Stéphane Hessel)
- Chemin de la Robertière (groupe scolaire Stéphane Hessel)

Les périmètres des autres groupes scolaires restent inchangés.

Le document joint précise le ressort territorial école par école.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des périmètres scolaires à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

34 voix POUR

7 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 11/12/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Farida REBOUH

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 14/12/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 14/12/2023